

1607 heures, rémunération, contrats précaires, droit à la formation, télétravail, situations individuelles...

La CGT se bat au quotidien à vos côtés !

CGT

LHL

1607 heures : le compte n'y est pas !

La CGT est le seul syndicat à avoir voté contre les modalités d'applications de cette Loi injuste imposant l'augmentation du temps de travail sans contrepartie. Une des plus grandes régressions sociales alors que nous devrions aller vers la réduction et plus de partage du temps de travail ! Pour autant nous avons œuvré pour en contenir les effets néfastes. Ainsi nous continuons à lutter pour :

- Compenser les jours d'ancienneté perdus par une prime et/ou en jour de RTT au motif de la pénibilité en fonction de l'âge
- Faire reconnaître plus de jours de sujétion par exemple par une majoration pour les personnes en situation de handicap
- Permettre le choix du régime d'horaires (35H, 36H30 générant 9 RTT ou 39h générant 23 RTT) quelle que soit sa catégorie
- Mettre fin à l'obligation de poser une RTT chaque mois pour ceux qui sont à 39H
- Mettre fin aux inégalités subies par les collègues qui ont des cycles atypiques qui les amènent, en raison notamment des jours fériés tombant irrégulièrement, à travailler plus longtemps (Ex. : au pôle culture, dans les EHPAD, ...).

Compte Personnel de Formation

Complexe à mettre en œuvre, délais de traitement souvent trop longs pour saisir les opportunités de formation, le CPF est très peu mobilisé par les agent-es.

Nous revendiquons une simplification de la procédure, et qu'une information précise sur les modalités soit fournie avec les fiches de paie à partir de septembre ainsi que la mention claire des droits acquis en termes de jours de formation.

CGT

LHL

Télétravail : des restrictions à l'interdiction...



Notre collectivité se montre depuis toujours réticente au télétravail, à contre-courant des pratiques d'autres collectivités, et au détriment d'une qualité de vie au travail et au prix d'une perte d'attractivité de la Ville... Au prétexte de la crise informatique il a été arbitrairement suspendu, sans aucune échéance de reprise. Pourtant beaucoup d'activités peuvent se faire à distance, d'autant que les ordinateurs et boîtes mails fonctionnent à nouveau. Certes les réseaux ne sont pas accessibles, mais ils ne le sont pas au bureau non plus ! Pendant le confinement on a su s'organiser. De plus les grèves successives dans les transports et les journées de forte chaleur renforcent l'intérêt du travail à distance.

Prime Ségur : Gagnons-la pour de nouveaux agents !

Nous l'avons obtenue pour certaines catégories de personnels à la Ville d'Hellemmes, avec effet rétroactif. D'autres peuvent légitimement prétendre à cette prime mensuelle de 183€, puisqu'après les personnels de santé, elle est accordée depuis avril 2022 à des personnels du social et du médico-social et depuis le 30/11/22 par décret étendue à la territoriale (hors administratifs et techniques). Après une rencontre avec les syndicats en mars, plus de son ni d'image... **Hors de question de renoncer pour les oubliés du Ségur !**

On ne nous donne pas tout ce à quoi nous avons droit !

L'augmentation du SMIC fait que, mécaniquement, de nombreux collègues, en bas d'échelle en catégorie C, se retrouvent sous le niveau du SMIC. Une hausse du minimum de traitement est ponctuellement décrétée pour atteindre le SMIC. L'indice majoré minimum est passé à 361 en mai 23. Hors l'indice de certains collègues n'a pas été rectifié depuis mai 22, bien avant la crise informatique ! Pour compenser partiellement l'inflation, le point d'indice a été relevé de 3,5% l'été dernier et doit l'être de nouveau de 1,5%. Or on estime la perte de pouvoir d'achat à 16% depuis 2010 : **C'est au moins 10% de plus qu'il nous faut !**

Le gouvernement a annoncé dernièrement une augmentation de 5 points pour tous les fonctionnaires, ainsi que la possibilité d'accorder une prime de pouvoir d'achat de 800€ à 300€ (plafond de salaire de 3.250€). **Nous demandons à Mme le Maire de mettre en place cette mesure.**

Une autre mesure, la **GIPA**, garantie individuelle de pouvoir d'achat, vise à limiter la perte de pouvoir d'achat, pour les fonctionnaires qui ont vu leur rémunération stagner les 4 années précédentes. On attend et exigeons également toujours le **remboursement des frais de transports pour les non-titulaires** qui y ont pourtant droit comme les titulaires !

Nous serons extrêmement vigilants aux différents rattrapages qui doivent s'opérer (Ex. : heures sup. effectuées depuis la crise informatique, etc.) et vous proposerons une heure d'info syndicale ouverte à tout-es après l'été pour échanger sur ces questions, avec le retour des fiches de paie.



Droit de grève

Notre collectivité est dans l'illégalité en imposant par note de service des restrictions au droit de grève, en particulier l'obligation de démarrer la période de grève en début de service... Cela fait 6 mois que l'administration nous a annoncé produire une nouvelle note, que nous espérons plus conforme à la Loi : **il est plus que temps de rétablir notre droit !**

Plus de stabilité pour les précaires !

Nous avons obtenu il y a plusieurs années qu'un travail soit mené pour lutter contre la précarité des petits contrats. Cela a débouché sur des mesures de déprécarisations, en particulier à la DAE pour les animateurs principaux, afin de cumuler d'autres missions et obtenir un CDD à 35h. Nous luttons pour que cette démarche se poursuive et s'étende à d'autres profils, comme les animateurs qui n'ont que des contrats de 8h40 concernant les pauses méridiennes et qui font d'autres missions en fonction des besoins, payées sur état d'heures, ce qui rend leur rémunération aléatoire et avec des paiements toujours en décalé. Cette démarche doit aussi s'étendre à d'autres secteurs comme à la Culture, pour maintenir les collègues dans un emploi plus stable à la Ville. **La campagne de déprécarisation 2023 n'a pas démarré : nous revendiquons qu'elle s'ouvre sans attendre !**

Plusieurs thèmes abordés dans ce tract (en matière d'organisation du travail, de carrière, d'égalité au travail, etc...) sont contenus dans un protocole d'accord entre la Municipalité et les syndicats, qui fixe des objets de travail et des objectifs. Le dernier couvre la période 2016-2020... Il est temps de le réactualiser, et nous serons force de proposition pour défendre les droits et les conditions de travail des agents et agentes de cette Ville !

Direction des Ressources Humaines

Conscients des difficultés et du surcroît de travail engendrés par la crise informatique, nous tenons à saluer l'implication de nos collègues et à les remercier de leur investissement quotidien.

Pour défendre vos droits et en gagner de nouveaux : Rejoignez la CGT!

Syndicat CGT des personnels actifs et retraités de la Ville de Lille – Hellemmes – Lomme
Hôtel de ville de Lille – 3ème pavillon – entresol Tél. : 03 20 49 51 45 / 06 27 52 39 97
WWW.CGT-VILLEDELILLE.COM

CGT

LHL